

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 10 janvier 2022

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BROME-MISSISQUOI

Une séance virtuelle ordinaire publique s'est tenue le 10 janvier 2022, à compter de 19h00. Les membres du conseil formant quorum sous la présidence de la mairesse madame Lucie Dagenais.

Sont présents les conseiller(ère)s suivant(e)s :

Gilles Prairie	Josiane Martel-Ouellet
Bob Lussier	Catherine Marsan-Loyer
Marie Claude Aubin	Stéphanie Dalpé

Assiste également à la séance le directeur général, secrétaire-trésorier, Monsieur Sergey Golikov, agissant en tant que secrétaire d'assemblée.

RÉS 252-01-22 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé de la conseillère Stéphanie Dalpé
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : Le conseil municipal adopte l'ordre du jour tel que présenté ci-bas :

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 DÉCEMBRE 2021
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 DÉCEMBRE 2021
4. ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER
5. SUIVIS ET INFOS DE LA MAIRESSE
6. CORRESPONDANCE
7. DEMANDE NO. 21-052 - 77, RUE PRINCIPALE – MARIE-CLAUDE RIEL
8. DEMANDE NO. 21-053 - 218, CHEMIN PINACLE – FONDATION DE LA GEOSOPHIE
9. DEMANDE NO. 21-054 – 15 CHEMIN DES CASCADES - GILLES AUDETTE ET LISE LA ROCHE
10. DEMANDE NO.21-055 – 25 CHEMIN DE LA CHOUETTE - JULIE CARDINAL-LABERGE ET NICOLAS VAN CALOEN
11. ADOPTION DU RÈGLEMENT 140-03-2019-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 140-03-2019 SUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
12. NOMINATION DE DEUX NOUVEAUX MEMBRES AU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME
13. ADOPTION DU RÈGLEMENT 85-10-93-1 VENANT ABROGER LE RÈGLEMENT 85-10-93 DÉCRÉTANT LES JOURS ET LES HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU DE LA MUNICIPALITÉ
14. EMBAUCHE DE DEUX POMPIERS VOLONTAIRES
15. LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES – ACHAT VÉHICULE INCENDIE
16. OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE - VOLET REDRESSEMENT DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - EXP
17. MANDAT A L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC ACHAT DE CHLORURE UTILISÉ COMME ABAT-POUSSIÈRE POUR L'ANNÉE 2022

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 10 janvier 2022

18. CRÉATION D'UN FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION
19. AFFECTATION D'UNE SOMME AU FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION
20. RÉSILIATION DES CONTRATS – GROUPE GFE
21. DÉPÔT DU RAPPORT DES PERMIS DU MOIS DE DÉCEMBRE
22. VARIA
23. QUESTIONS DES CONTRIBUABLES
24. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

RÉS 253-01-22 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 DÉCEMBRE 2021

Il est proposé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Appuyé du conseiller Bob Lussier
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : Le conseil municipal adopte le procès-verbal du 6 décembre 2021 tel que rédigé par le directeur général.

ADOPTÉE

RÉS 254-01-22 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 DÉCEMBRE 2021

Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin
Appuyé de la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : Le conseil municipal adopte le procès-verbal du 9 décembre 2021 tel que rédigé par le directeur général.

ADOPTÉE

RÉS 255-01-22 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin
Appuyé de la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : Le conseil paye la liste des factures telles que présentées ci-bas accompagnées des dépenses incompressibles qui ont été payées conformément au règlement 122-03-08 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires :

CHQ	FOURNISSEUR	RÉFÉRENCE	MONTANT
9633	Quadiant Canada	Location annuelle	482.21 \$
9634	PG Solutions inc.	Frais annuels	20 559.84 \$
9635	Les emballages Carroussel	eau de javel	1 085.36 \$
9636	Linda Tétreault	Entretien	300.60 \$
9637	Société d'histoire de Frelighsburg	Visites guidées	1 500.00 \$
9638	Jean-Pierre Duval	Remb. De taxes	29.77 \$
9639	Serge Boivin	Remb. De taxes	388.04 \$
9640	Philippe Choinière	Remb. De taxes	643.93 \$
9641	Centre Adélar	Contribution municipale	6 000.00 \$
9642	Association Garagona	Contribution municipale	1 900.00 \$
9643	Ecole-O-Village	Contribution municipale	1 000.00 \$
9644	Le réseau d'information mun.	Abonnement annuel	327.68 \$
9645	Linda Tétreault	Entretien	233.80 \$
9646	Vitalité Frelighsburg	2e versement	4 000.00 \$
9647	Pierre St-Onge	Mensualité décembre	102.38 \$

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 10 janvier 2022

9648	Receveur général du Canada	Octobre à décembre	12 760.27 \$
9649	Ministère revenu Québec	Décembre	16 679.06 \$
9650	911 Pro inc.	Outils	567.98 \$
9651	Groupe Ade inc.	Nettoyage station pompage	1 979.01 \$
9652	Les alarmes perfection inc.	Installation alarme	9 890.28 \$
9653	Alphonse Van Herck	Trappage	150.00 \$
9654	Areo-feu ltée	3 bunkers	8 819.73 \$
9655	Art Graphique Québec	Papeterie	818.97 \$
9656	Auto Élégance Cowansville	Réparation	103.48 \$
9657	Équipements Baraby inc.	Entretien	1 537.01 \$
9658	Bell Mobilité	Mensualité décembre	96.50 \$
9659	Boulva, Verganelakis	HP charpente	4 374.80 \$
9660	Buro Pro citation	Papeterie	64.66 \$
9661	Cable Axion Digitel inc.	Communications	488.13 \$
9662	Canac	Outils	1 323.85 \$
9663	Groupe CLR	Vérification équipement	337.74 \$
9664	Concassage Méthé inc.	Dépôt	269.65 \$
9665	DBR informatique	Frais service	31.88 \$
9666	CSE incendie et sécurité	Bottes de combat	6 036.19 \$
9667	Déchi-tech mobile	Déchiquetage	436.91 \$
9668	ABCDE internet inc.	x	x
9669	ABCDE internet inc.	Divers	181.59 \$
9670	Dépanneur chez Ben	Sel	86.06 \$
9671	Deragon Ford	Changement huile	87.33 \$
9672	Construction DJL inc.	Asphalte	386.31 \$
9673	Les emballages Carroussel	eau de javel	1 015.46 \$
9674	Émile et Ernest construction	Gouttières	11 977.52 \$
9675	Excavation André Gagnon	Travaux	247.20 \$
9676	Germain Jetté Machinerie	Enseigne	158.00 \$
9677	Gestim inc.	Inspection urbanisme	1 139.69 \$
9678	Gestion Econoplus	Mensualité décembre	91.98 \$
9679	Groupe DNH inc.	Essence	872.86 \$
9680	Impression DF	Impressions	1 335.37 \$
9681	Jean Maurice	Travaux	114.98 \$
9682	Kakapr - Franceska Desmarais	Graphisme	50.00 \$
9683	Les solutions IT Cloud	Office 365	845.06 \$
9684	Les services Exp. Inc	Construction trottoirs	7 588.36 \$
9685	Linda Tétreault	Entretien	729.99 \$
9686	Madeleine Therrien	Nourriture	567.51 \$
9687	Mécanique Bossé	Réparation	80.47 \$
9688	Olivier Philibert	Travaux horticoles	137.97 \$
9689	Pagenet du Canada	Fin de contrat	383.56 \$
9690	Les pétrole Dupont	Pétrole	132.15 \$
9691	Pierre Corbeil	Location	172.46 \$
9692	Plantation des frontières	Sapin	114.98 \$
9693	Programmation GM inc.	Support technique	290.99 \$
9694	Suroit Propane	Propane	3 088.02 \$
9695	Raymond Chabot Grant Thornton	Rencontre	1 149.75 \$
9696	Régie intermun.	Déchets	55.70 \$
9697	Sergey Golikov	Mensualité cellulaire	281.40 \$
9698	SPA des Cantons	Frais annuels	250.00 \$
9699	Techno-Contrôle 2000	Rechargement cylindre	433.75 \$

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 10 janvier 2022

9700	Ville de Bedford	Collecte verre	109.61 \$
9701	Ville de Dunham	Ordures	10 903.88 \$
9702	Wood Wyant	Produits ménagers	299.79 \$
9703	Y. Gosselin & Fils	Pièces	406.82 \$
372	Municipalité de Frelighsburg	Remboursement au compte	5 498.05 \$
373	Au cœur de la pomme	Produits boutique Noel	372.28 \$
374	Chantal Gadbois	Produits boutique Noel	704.38 \$
375	Constance Morgan	Produits boutique Noel	145.14 \$
376	Diane Panneton	Produits boutique Noel	12.30 \$
377	Heidi Spuhler	Produits boutique Noel	41.00 \$
378	Iolande Rossignol	Produits boutique Noel	16.40 \$
379	Isabelle d'Hauteville	Produits boutique Noel	146.37 \$
380	Les jardins apicoles des frontières	Produits boutique Noel	45.92 \$
381	Jérémy Postel	Produits boutique Noel	71.34 \$
382	Annulé		
383	Louis Bastien	Produits boutique Noel	339.07 \$
384	Marie Lavergne	Produits boutique Noel	59.45 \$
385	Marie-Josée Desjean	Produits boutique Noel	178.76 \$
386	Marion Turmine	Produits boutique Noel	106.60 \$
387	Martine Fortier	Produits boutique Noel	273.06 \$
388	Monique Desourdy	Produits boutique Noel	344.40 \$
389	Oneka	Produits boutique Noel	66.42 \$
390	Sara Mills	Produits boutique Noel	36.90 \$
391	Stéphane Lemardelé	Produits boutique Noel	73.80 \$
392	Suzanne Dumoulin	Produits boutique Noel	32.80 \$
393	Sylvie Fusade	Produits boutique Noel	36.90 \$
394	MRC de Brome-Missisquoi	Produits boutique Noel	214.00 \$
395	Société d'histoire de Frelighsburg	Produits boutique Noel	190.00 \$
396	Lise Bouchard	Produits boutique Noel	214.84 \$
397	Gérald Carrière	Produits boutique Noel	98.40 \$
398	Susan Hugues	Produits boutique Noel	41.00 \$
399	Sophie Marino	Produits boutique Noel	75.44 \$

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, secrétaire-trésorier certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

SUIVIS ET INFOS DE LA MAIRESSE

Remerciement aux coordonnatrices et aux bénévoles du marché de Noël;
Règlements - Comités - budget en cours;
Séances virtuelles;
Fermeture de l'hôtel de ville;
Location

CORRESPONDANCE

RÉS 256-01-22 DEMANDE NO. 21-052 - 77, RUE PRINCIPALE – MARIE-CLAUDE RIEL

CONSIDÉRANT : que la demande de remplacement des colonnes est assujettie au règlement sur les PIIA;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 10 janvier 2022

CONSIDÉRANT : que le propriétaire souhaite remplacer les colonnes par des colonnes en bois de couleur blanche identique aux colonnes sur la façade latérale de la résidence;

CONSIDÉRANT : que le pied et la tête des colonnes en façade latérale sont recouverts d'une base et d'un chapeau;

CONSIDÉRANT : que le muret de pierre en façade a été surélevé sans permis et que le pied des colonnes est encastré dans le muret de pierre;

CONSIDÉRANT : que le propriétaire projette d'abaisser le muret en façade de manière à dégager jusqu'aux allèges des fenêtres;

CONSIDÉRANT : qu'à la suite recommandation initiale du CCU, le propriétaire a fourni des informations additionnelles concernant la base des colonnes qui est sur pieux;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie
Appuyé de la conseillère Marie Claude Aubin
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : ce conseil accepte conformément au procès-verbal du CCU du 13 décembre 2021 d'accepter le remplacement des colonnes à condition que le muret en façade soit abaissé de manière à rendre apparent le pied des nouvelles colonnes et que le pied et la tête des colonnes soient recouverts d'une base et d'un chapeau comme sur les colonnes en façade latérale.

ADOPTÉE

RÉS 257-01-22 DEMANDE NO. 21-053 - 218, CHEMIN PINACLE – FONDATION DE LA GÉOSOPHIE

CONSIDÉRANT : que la demande de lotissement est assujettie au règlement sur les PIA ;

CONSIDÉRANT : que la demande respecte les normes de lotissement ;

CONSIDÉRANT : que la géométrie du lotissement s'intègre à la topographie et à l'environnement naturel ;

CONSIDÉRANT : que la dimension du terrain permet de respecter la bande riveraine dans le cas d'une éventuelle construction ;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin
Appuyé du conseiller Gilles Prairie
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : ce conseil accepte conformément au procès-verbal du CCU du 13 décembre 2021 d'accepter la demande de lotissement.

ADOPTÉE

RÉS 258-01-22 DEMANDE NO. 21-054 – 15 CHEMIN DES CASCADES - GILLES AUDETTE ET LISE LA ROCHE

CONSIDÉRANT : que la demande de construction d'une résidence unifamiliale avec un logement secondaire de 105m², nécessitant une dérogation mineure, a été déposée;

CONSIDÉRANT : que le règlement de zonage 124-2010 stipule qu'un logement secondaire doit avoir une superficie de plancher inférieur à 50% de la superficie de plancher de l'habitation ou inférieur à 60 mètres carrés;

CONSIDÉRANT : que le règlement de zonage 131-2021 adopté le 9 décembre 2021 prévoit des normes moins restrictives en matière de logement secondaire;

CONSIDÉRANT : que le projet de construction du 15 chemin Cascades respecte les normes du règlement de zonage 131-2021 en matière de logement secondaire;

CONSIDÉRANT : qu'il faut appliquer les normes les plus restrictives entre le règlement 124-2010 et 131-2021 jusqu'à l'entrée en vigueur du règlement 131-2021;

CONSIDÉRANT : que le requérant ne veut pas attendre jusqu'à l'entrer en vigueur de nouveau règlement avant de planifier son projet;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 10 janvier 2022

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie
Appuyé de la conseillère Stéphanie Dalpé
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : ce conseil accepte conformément au procès-verbal du CCU du 13 décembre 2021 d'accorder la dérogation mineure.

ADOPTÉE

RÉS 259-01-22 DEMANDE NO.21-055 – 25 CHEMIN DE LA CHOUETTE - JULIE CARDINAL-LABERGE ET NICOLAS VAN CALOEN

CONSIDÉRANT : qu'une demande d'agrandissement de la mezzanine de la résidence du 25 chemin de la Chouette, nécessitant une dérogation mineure, a été déposée;

CONSIDÉRANT : qu'une mezzanine d'une superficie supérieure à 40% de la superficie du plancher sous-jacent compte comme un demi-étage;

CONSIDÉRANT : que l'agrandissement de la mezzanine portera le nombre d'étages à 2.5 étages alors que la grille des usages et normes pour la zone CONS-2 fixe le nombre maximal d'étages à 2;

CONSIDÉRANT : que la résidence est déjà construite et que l'aménagement de la mezzanine n'aura aucun impact sur le volume et la hauteur de la résidence;

CONSIDÉRANT : que d'autres solutions pourraient être envisagées pour augmenter l'espace de rangement de la résidence;

CONSIDÉRANT : qu'à la suite de la recommandation initiale du CCU, les propriétaires ont fourni un argumentaire expliquant les raisons de la dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU recommandent unanimement au conseil de refuser la demande dérogation mineure;

Madame la mairesse demande le vote :

1 vote contre;

5 votes pour ;

EN CONSÉQUENCE : Il est résolu

QUE : Ce conseil accepte d'accorder la dérogation mineure.

ADOPTÉE

RÉS 260-01-22 ADOPTION DU RÈGLEMENT 140-03-2019-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 140-03-2019 SUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

ATTENDU QUE Le conseil municipal désire modifier la section I du chapitre 2 « Constitution et fonctionnement du Comité Consultatif d'Urbanisme » du règlement 140-03-2019 ;

ATTENDU QUE le but de la modification du règlement est d'ajouter au paragraphe 6 « Composition », la nomination par résolution d'un conseiller pour assister aux réunions du comité ;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté par la conseillère Josiane Martel-Ouellet à la séance du 6 décembre 2021 ;

EN

CONSEQUENCE : Il est proposé par la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Appuyé de la conseillère Stéphanie Dalpé
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : Le règlement 140-03-2019-1 modifiant le règlement 140-03-2019 sur le comité d'urbanisme soit et est adopté et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 Un conseiller nommé par résolution du conseil peut assister aux réunions du comité consultatif d'urbanisme et peut prendre part aux discussions sans avoir le droit de vote.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 10 janvier 2022

ARTICLE 2 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

RÉS 261-01-22 ADOPTION DU RÈGLEMENT 85-10-93-1 VENANT ABROGER LE RÈGLEMENT 85-10-93 DÉCRÉTANT LES JOURS ET LES HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU DE LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé de la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D' : Adopter le règlement 85-93-10-1 venant abroger le règlement 85-10-93 décrétant les jours et les heures d'ouverture du bureau de la municipalité.

ATTENDU QUE l'article 491 du code municipal déterminant les jours et heures d'ouverture du bureau municipal est abrogé;

ATTENDU QUE le présent règlement vient annuler le règlement 85-10-93 afin que le conseil municipal puisse fixer les jours et les heures et d'ouverture du bureau municipal par l'adoption d'une résolution;

ATTENDU QU un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté par le conseiller Bob Lussier à la séance du 6 décembre 2021 ;

EN

CONSÉQUENCE: Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé de la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE: Le règlement numéro 85-10-93-1 soit et est adopté et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 Le présent règlement vient annuler le règlement 85-10-93 afin que le conseil municipal fixe les jours et les heures d'ouverture du bureau municipal par l'adoption d'une résolution;

ARTICLE 2 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

RÉS 262-01-22 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU CONSEIL DES MAIRES

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Frelighsburg est représentée par Madame Lucie Dagenais, mairesse, au conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT qu'il est important de nommer un représentant du conseil en l'absence de Madame Dagenais ;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par la conseillère Stéphanie Dalpé
Appuyé de la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : Monsieur Gilles Prairie, le maire suppléant, soit nommé représentant de la Municipalité de Frelighsburg en remplacement de Madame Dagenais au conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi lorsque nécessaire. Advenant la non-disponibilité de Monsieur Prairie, Monsieur Bob Lussier sera le 2e remplaçant et par la suite ce sera Madame Marie Claude Aubin.

ADOPTÉE

RÉS 263-01-22 EMBAUCHE DE DEUX POMPIERS VOLONTAIRES

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 6 du règlement 120-04-2007 concernant la protection et la sécurité contre l'incendie ;

CONSIDÉRANT la recommandation d'embauche au titre de recrues de messieurs Rémy Riopel et Jonathan Runciman par le directeur incendie le 5 janvier 2022 ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 10 janvier 2022

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé du conseiller Gilles Prairie
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : La Municipalité de Frelighsburg engage messieurs Rémy Riopel et Jonathan Runciman comme recrues au sein de la brigade incendie de Frelighsburg.

ADOPTÉE

RÉS 264-01-22 LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES – ACHAT VÉHICULE INCENDIE

Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé du conseiller Gilles Prairie
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg lance un appel d'offres public pour « L'achat d'une autopompe-citerne 2400 G.I. » ;

QUE : le directeur général est autorisé à signer pour le compte de la Municipalité tout document se référant à ce dossier.

ADOPTÉE

RÉS 265-01-22 PRÉPARATION ET LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES - PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) VOLET REDRESSEMENT - EXP

CONSIDÉRANT la résolution # 240-12-21 « Signature de la convention financière entre le ministère des Transports et la municipalité de Frelighsburg – octroi d'aide financière dans le cadre du Volet Redressement du PAVL » ;

CONSIDÉRANT l'offre de service numéro SHE-21011640-A0, soumise le 6 janvier 2022 par EXP, pour la préparation et le lancement de l'appel d'offres dans le cadre du Volet Redressement du PAVL, au montant maximal sans les taxes de 5 200 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service concerne plus précisément : la confection des plans et devis (pour soumission) en vue d'un appel d'offres public incluant les modalités administratives pour la gestion contractuelle et gestion des plaintes, l'assistance technique lors des appels d'offres et préparation des addenda, s'il y a lieu, l'analyse des soumissions et recommandations d'adjudication au niveau technique, l'émission des plans et devis pour construction et l'analyse des soumissions et recommandation ;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie
Appuyé du conseiller Bob Lussier
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg engage EXP au montant maximal incluant les taxes de 5 978,70 \$ pour la préparation et le lancement de l'appel d'offres dans le cadre du Volet Redressement du PAVL ;

QUE : le directeur général est autorisé de signer tout document pour le compte de la Municipalité se référant à la présente.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, secrétaire-trésorier certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

RÉS 266-01-22 MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC ACHAT DE CHLORURE UTILISÉ COMME ABAT-POUSSIÈRE POUR L'ANNÉE 2022

ATTENDU QUE la Municipalité de Frelighsburg a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2022 ;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 10 janvier 2022

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel ;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles ;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au Règlement de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie
Appuyé de la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure en solution liquide) nécessaire aux activités de la Municipalité pour l'année 2022 ;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requise que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée ;

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer soit déterminé à la suite de l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres ;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé ;

QUE la Municipalité reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres ;

QU'un exemplaire de la présente résolution est transmis à l'Union des municipalités du Québec;

QUE : le directeur général est autorisé à signer pour le compte de la Municipalité tout document se référant à ce dossier.

ADOPTÉE

RÉS 267-01-22 CRÉATION D'UN FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie municipale et diverses dispositions législatives (LQ 2021, c. 31) (« P.L. 49 »);

CONSIDÉRANT QU'à compter du 1er janvier 2022, les municipalités doivent constituer, conformément aux articles 278.1 et 278.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT QUE le conseil verra, conformément à la loi, à affecter annuellement les sommes nécessaires à ce fonds pour la tenue de la prochaine élection générale;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin
Appuyé de la conseillère Stéphanie Dalpé
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 10 janvier 2022

DE créer un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;
DE constituer ce fonds des sommes affectées annuellement par le conseil, selon ce que prévoit l'article 278.2 LERM;

D' : autoriser le directeur général à signer pour le compte de la Municipalité tout document se référant à ce dossier.

ADOPTÉE

RÉS 268-01-22 AFFECTATION D'UNE SOMME AU FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution *précédente* numéro 267-01-22, la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte);

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 2 000 \$;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé de la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AFFECTER au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 2 000 \$ pour l'exercice financier 2022 ;

QUE les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même l'excédent de fonctionnement non affecté (ou le fonds général de l'exercice);

QUE : le directeur général est autorisé à signer pour le compte de la Municipalité tout document se référant à ce dossier.

ADOPTÉE

RÉS 269-01-22 ÉMISSION D'UN CHÈQUE – RÉFECTION DES FACADES GRAMMAR SCHOOL – BESSETTE INC.

CONFORMÉMENT à la résolution # 181-10-21 « Offre de services professionnels - Réfection des façades du Grammar School – Bessette Inc » ;

CONFORMÉMENT au certificat de paiement #1 émis le 3 janvier 2022 par Stéphan Barcelo architecte ;

Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin
Appuyé du conseiller Gilles Prairie
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la municipalité de Frelighsburg émet un chèque au montant incluant les taxes de 23 509,05 \$ au nom de Bessette Inc. pour la réalisation des travaux de restauration dans le cadre du contrat pour la réfection des façades du Grammar School, 1 place de l'Hôtel de Ville;

QUE : le directeur général est autorisé à signer pour le compte de la Municipalité tout document se référant à ce dossier.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, secrétaire-trésorier certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

